

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15 et 16 Octobre 2012**

**2012 DAC 248** Subventions et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu la délibération D08 155 des 29 et 30 septembre 2008 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande l'autorisation de signer dix conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec dix théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé ;

Vu l'avis des Conseils des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements en date du 2 octobre 2012 ;

Vu l'avis des Conseils des 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements en date du 8 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 27.512 euros est attribuée à la SARL Le groupe Théâtral, place Charles Dullin 75018 Paris, afin de participer au financement des travaux d'installation d'une détection incendie, de construction d'un local étanche au feu dans l'atelier de maintenance, d'isolement coupe-feu de la cage de scène, d'amélioration du système de désenfumage et de sécurité dans le local chaufferie du Théâtre de l'Atelier.

Article 2 : Une subvention d'équipement d'un montant de 2.975 euros est attribuée à la SARL Oliv

Production, 94 rue du Faubourg du Temple 75011 Paris, afin de participer au financement de travaux de pose d'un velux de désenfumage du Théâtre de Belleville.

Article 3 : Une subvention d'équipement d'un montant de 3.523 euros est attribuée à la SA Théâtre Edouard VII, 10 place Edouard VII 75009 Paris, afin de participer au financement de travaux de mise en sécurité et renforcement du faux grill, de remplacement des équipes manuelles contrebalancées et de la herse d'éclairage motorisée du Théâtre Edouard VII.

Article 4 : Une subvention d'équipement d'un montant de 35.023 euros est attribuée à la SARL Consortium de Réalisations Immobilières et Techniques, 10 rue Fontaine 75009 Paris, afin de participer au financement de travaux de mise aux normes handicapés de l'accès intérieur du théâtre, de création d'un sanitaire handicapés, de travaux sur le réseau incendie armé, de mise en place d'un monte personne, de modification de la banque d'accueil, de dépose de fauteuils pour l'accès handicapés, de remplacement de portes et de remis en peinture du Théâtre Fontaine.

Article 5 : Une subvention d'équipement d'un montant de 127.751 euros est attribuée à la SAS Société Théâtre de la Madeleine, 19 rue de Surène 75008 Paris, afin de participer au financement de travaux de création d'un local coupe-feu, de déviation de canalisations, d'alimentation, de fourniture et de pose de gradateurs, de mis aux normes de l'électricité en sous-sol, de réfection partielle des toitures et le l'électricité des locaux administratifs au Théâtre de la Madeleine.

Article 6 : Une subvention d'équipement d'un montant de 9.727 euros est attribuée à la SA Société des Music Halls Parisiens, 25 rue de Mogador 75009 Paris, afin de participer au financement de travaux de mise aux normes des garde-corps du Théâtre Mogador et de sa terrasse.

Article 7 : Une subvention d'équipement d'un montant de 10.903 euros est attribuée à la SAS Grand Cinéma du Palais des Glaces, 37 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris, afin de participer au financement de travaux de ravalement de la façade sur rue du Palais des Glaces.

Article 8 : Une subvention d'équipement d'un montant de 174.495 euros est attribuée à la SAS Théâtre de Poche Montparnasse, 75 boulevard du Montparnasse 75006 Paris, afin de participer au financement de travaux de rénovation du Théâtre de Poche Montparnasse (maçonnerie, traitement de l'air, électricité, sanitaires, toiture et désenfumage).

Article 9 : Une subvention d'équipement d'un montant de 94.568 euros est attribuée à la SAS Théâtre de la Porte Saint Martin, 17 rue René Boulanger 75010 Paris, afin de participer au financement de travaux de mise en conformité des équipements scéniques et de mise en sécurité de la cage de scène du Théâtre de la Porte Saint-Martin.

Article 10 : Une subvention d'équipement d'un montant de 101.622 euros est attribuée à la SA La Française de Théâtre, 20 boulevard Saint-Martin 75010 Paris, afin de participer au financement de travaux de ravalement de la façade du Théâtre de la Renaissance côté boulevard Saint-Martin.

Article 11 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les 10 conventions ci-jointes relatives à l'attribution de subventions d'équipement.

Article 12 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 588.099 euros seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, nature 2042, rubrique 33, ligne VE40003, Crédits pour subventions d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 12 V00458 DAC.